L'ABEILLE.

Imprimé par J. Bayon, Delaup & Dugleré.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI (matin) 30 AVRIL 1830.

INTERIEUR.

(Communiqué)

Aux Editeurs de l'Abeille.

MESSIEURS,

Veuillez, je vous prie, insérer l'article suivant dans votre prochain numéro.

"Ce n'est pas sans étonnement que j'ai vu un article de l'éditeur de l'Argus du 14 de ce mois, dans lequel il assure que l'opinion de toutes les paroisses supérieures est à peu près unanime sur l'issue de l'élection prochaine d'un gouverneur, et que Mr. Roman aura la majorité : il va même jusqu'à défier toute personne de démentir son assertion. Mr. l'éditeur de l'Argus est grandement dans l'erreur lorsqu'il pense que Mr. BEAUVAIS n'aura pas plus de 300 voix dans l'Etat : probablement il ne connait pas bien l'opinion des comtés des Attakapas et Opélousas, qui paraissent, jusqu'à présent lui promettre au moins mille voix. S'il craint que ce que j'avance soit un de ces stratagèmes banales dont les gazettes fourmillent à l'approche des élections, il n'a qu'à s'informer aux personnes qui ont le plus d'influence dans ces comtés, et il se convaincra de la vérité de cette assertion. L'opinion des habitans du fleuve est déjà connue, il est plus que probable que la majorité sera en faveur de Mr *Beauvais;* et quant à la Nlle-Orléans, l'opinion publique s'y est trop fortement prononcée en faveur de ce respectable candidat pour qu'on s'y arrête un instant.

"Je conseillerai donc à l'éditeur de l'Argus de tâcher, à l'avenir, d'avoir des preuves plus convaincantes à l'appui de ce qu'il avance dans ses articles, car on pourrait penser qu'un manque apparent de véracité, qu'il attache peu de prix à la confiance publique."

Un Citoyen Américain.

St. Martinville, 24 Avril 1830.

Nouvelle Orléans, 28 Avril

Les bornes de notre journal ne nous ayant pas permis de donner hier tous les détails fournis par les feuilles du Nord d'après les arrivages récens de France et d'Angleterre à New York, nous faisons suite à ces détails dans notre No. de ce jour.

De grands événements sont à la veille d'éclater en France ; l'énergique adresse des Députés et la réponse hautaine (on pourrait dire mieux) du roi Charles X, sont des documens à l'aide desquels on peut se faire une idée positive de l'état des partis et des conséquences de la crise qui se prépare. La prorogation des chambres peut manquer d'envenimer encore l'irritation générale ; cette insulte faite à la nation entière dans la personne de ses mandataires, car le monarque a voulu punir l'esprit d'indépendance qui saille dans leur réponse au discours, cette audacieuse insulte va retentir par toute la France et fera monter à son comble l'exaspération contre les ministres dont la vie passée est flétrie par tant d'ignominies, dont les premiers actes sont de coupables hostilités contre les institutions fondamentales du royaume, et qui, par leurs intentions pour l'avenir, menacent le sort du roi martyr dont ils évoquent chaque jour le nom. Quelque soient le silence et la tranquillité apparante dont s'armentles libéraux, c'est à dire, les vrais représentans du peuple français, les défenseurs de ces principes sages et selon la dignité de l'homme, sur lesquels sont basées nos institutions, on ne peut se dissimuler que tout est compris entre le souverain et les sujets, que l'équilibre entre les pouvoirs n'existe plus, et que l'anarchie doit inévitablement résulter de cet état de choses ; car pour en sortir il faut ou que la Chambre plie devant l'autorité royale, ou que le roi cède. Or quoique quoique connaît l'état de l'opinion publique en France, la première supposition est absurde, et la seconde, s'il faut juger de la détermination de Charles X par sa réponse à l'adresse, n'est pas plus admissible.

Les ministres entreprendront-ils de faire des lois avec une seule Chambre, celle de l'aristocratie, qui vient de se montrer si servile ? Mais ce serait sortir de l'ordre légal, ce serait fouler aux pieds la charte, ce serait l'anarchie. Dissoudront-ils la Chambre des Députés ? Mais on ne dirige plus aussi facilement les collèges électoraux, il est plus que probable que la nouvelle Chambre serait encore plus indépendante, et la même question reviendrait toujours. En prolongeant ce manège on n'aboutirait à rien; et pendant ce tems, le besoin d'argent se ferait sentir; donc, il faudra en venir au coup d'état, il faudra gouverner, lever des impôts par ordonnances. Il est impossible de prévoir ce qui arriverait alors, mais on comprend qu'un bouleversement serait inévitable.

Nous raisonnons, il est vrai, sur des hypothèses ; mais tout concourt à prouver qu'elles ne sont pas sans fondement. En vain voudrait-on arguer de la réponse d'un député royaliste au ministre qui lui disait *qu'il emporterait le budget ou qu'il périrait sur l'échafaud* (1); c'est prouver contre le ministère et non pas contre notre assertion, car si le ministère se retire le roi est disposé à en nommer un plus mauvais : *il aime mieux monter à cheval, que de monter en charrette.* On connaîtra dans quelques mois l'issue de cette crise; tout nous porte à croire qu'elle sera terrible.

(1) *Vous ne ferez ni l'un ni l'autre,* répondit le député.

EXTERIEUR.

France.

Paris, 19 Mars.

Le roi a parlé ! La monarchie est victorieuse ! La révolution a cessé d'exister ! Nous n'attendions pas moins de Charles X, qui, dès le commencement de la révolution, protesta contre les théories nouvelles et insensées. Sa sagesse comprend les maux qui depuis longtems pesaient sur la société. Ni son esprit ni son cœur n'était fermé aux justes plaintes du peuple, mais il savait que le remède aux calamités publiques ne devait pas se trouver dans une réforme violente. C'est ce prince que, comme roi, la Chambre des Députés a eu le courage de réprimander dans son propre palais. *Cette audace a déjà reçu une récompense, et elle en aura encore d'autres.* C'est à Charles X à conserver la dignité de la couronne. Le roi a permis qu'une députation de la Chambre des Députés qui refusa de concourir avec lui dans les mesures qui ont pour objet la prospérité de la nation, s'approchât des degrés de son trône. Il a même écouté son étrange langage, ses téméraires remontrances, et, pour parler franchement, ses coupables insultes ! Tel est le grand spectacle que notre souverain a offert à l'Europe. La royauté ne s'est point émue, quoique la révolution eut pensé que probablement le roi de France jouerait à la figure de l'orateur une harangue qu'on peut qualifier de sobelle. C'est ainsi que le pouvoir de la royauté se maintient. Réalistes, vantons-nous d'avoir un roi qui connait ses droits et le vrai exercice de son autorité.—(*Quotidienne.*)

On lit dans le journal de Paris *Le Temps* :—"La loi accorde au gouvernement le droit de pourvoir par ordonnance, dans l'intervalle des sessions, à toutes les dépenses urgentes et imprévues. Aussitôt que la session est ouverte et jusqu'au moment où elle est close, les ministres, pour les appropriations de toute espèce, sont tenus d'avoir recours aux Chambres, et toute dépense faite, pendant la session, sans leur consentement, est illégale. Or, une session n'est pas close par une prorogation. Ainsi donc la session est toujours ouverte, et elle continue malgré la prorogation, qui, cependant empêche l'adoption d'aucune loi et l'appropriation d'aucune somme. Que feront donc les ministres pour leur expédition contre Alger ? Violeront-ils la loi fondamentale du Royaume en décrétant, pendant que la session est ouverte, et sans le concours de la Chambre, des dépenses qu'ils n'ont que le droit de faire ? Cette question est importante pour la nation entière, et embarrassante pour le gouvernement."

Si le gouvernement entreprend de percevoir des taxes pour cet objet ou tout autre sans le concours des Chambres, il rencontrera des obstacles sérieux. On n'a pas oublié les associations formées dans différentes parties de la France. Ce projet dont l'idée est empruntée au premier tems de la révolution, fut envoyé par un avocat de Rennes, au *Journal du Commerce,* comme une mesure déjà adoptée. L'adresse des journalistes donna de la réalité à cette société imaginaire, et des associations contre la perception illégale des impôts, sont maintenant établies dans le sein de la Métropole et dans plusieurs départemens. Les conséquences de ces associations seraient fatales au gouvernement; et cependant rien n'est plus facile aux signataires que de réaliser leur objet; car il n'en résultera pour chacun que quelques inconvéniens assez importans, et pas le moindre risque pour sa personne.— En effet :—

Le percepteur des contributions viendra demander le montant de la taxe qu'il est autorisé a lever. Sur le refus du contribuable, il faudra qu'il obtienne la sanction légale du Tribunal de Commerce pour la saisie des effets. Armé de cette autorité, l'huissier ne pourra prendre que quelque meuble, d'une valeur correspondant au montant de la taxe demandée. Que le soit un fauteuil, une table, une commode, la privation momentanée de ces objets n'est pas une grande peine, et les fonds de l'association pourvoiront bientôt à leur remplacement chez le citoyen, qui, n'offrant pas d'affidés de résistance, et ne se rendant point coupable de violence, ne sera passible d'aucune autre peine, ni exposé à aucune autre poursuite.

En même tems, le percepteur sera obligé d'envoyer sur la place publique pour y être vendu l'objet saisi; et s'il n'y a pas un seul de ces objets, il y en aura cinq milles car dès le premier jour, cinq mille personnes de toutes les classes se trouveraient dans le même cas. Le tribunal serait obligé de régulariser 5000 mandats. La Place du Chatelet serait encombrée d'objets confisqués. Une multitude d'hommes du peuple, les débris des sanguinaires Jacobins, &c, &c., se rassembleraient autour des enchères, et alors malheur à celui qui tenterait d'acheter le moindre objet !

Le tribunal lui même se révolterait à l'idée de la tâche si fatigante et si impopulaire qui lui serait imposée. Dix mille condamnations de plus le second jour, contre des négocians, des banquiers, des hommes de toutes les classes, et peut être contre les parens, les amis et les protecteurs de ceux mêmes qui seraient appelés à donner leur signatures : la plume tomberait de leur main, ils supplieraient humblement le garde des sceaux de venir à leur secours, et avant cette époque la révolution aurait éclaté.

Quoiqu'on puisse compter beaucoup sur l'armée, quoiqu'elle soit dévouée au Dauphin, qui s'est justement rendu populaire en Espagne, il ne faut pas oublier que Mr. de Caux a déclaré en abandonnant le portefeuille : "qu'il résultait des notes alors existantes dans les bureaux de la guerre, que les opinions politiques des deux tiers des officiers et sous officiers de l'armée française, étaient *constitutionnelles.*"

On infère de là qu'on peut compter sur l'armée pour le service ordinaire ; mais qu'elle hésiterait si, dans une crise politique, le ministère l'appelait à agir contre les concitoyens des individus dont elle se compose

FEUILLETON.

(Communiqué.)

L'époque du départ de Mr. Davis pour le Nord, s'approche rapidement ; et, dans cette circonstance, s'abstenir de lui témoigner notre reconnaissance pour les nombreux et heureux efforts qu'il n'a cessé de faire pour nous contenter, serait plus qu'une injustice. Enumérer tous les faits qui concourent à prouver que dans l'administration de son théâtre, il n'a cessé de se diriger d'après les vœux du public, serait une tâche par trop longue ; c'est son zèle et son intérêt qui nous a procuré l'avantage d'entendre l'étonnant adresse du *sin par Herr Cline,* et de nous électriser aux accens mélodieux de Mme. Faron.

Nous bornerions là nos hommages sincères au propriétaire du Théâtre d'Orléans, sans une circonstance qui peut être n'est pas connue du public de cette ville. Mr. Davis, toujours désireux de mériter l'approbation générale, a réorganisé sa troupe d'acteurs ; il a renvoyé ceux de ces Mrs. qui ne s'élevaient pas au dessus de la médiocrité et il a gardé ceux dont il croit que les talents scéniques ne peuvent jamais manquer d'exciter des applaudissements universels. Mr. Alexandre, à qui ses plus grands amis mêmes n'ont jamais trouvé aucun mérité dans l'opéra et le vaudeville ; sa femme, qui ne parait jamais sur la scène sans provoquer l'ennui et les baillemens irrésistibles qui le suivent ; Mlle. Mamon, qui ne chante jamais une note sans prouver combien elle a de pitié pour nos oreilles ; et Aristippe, dont les prétendus talens ont été l'objet d'autant de longs et plats panégyriques, cet élève de Talma, ainsi qu'il a été désigné par quelques personnes trop avares de louanges désintéressées, ont été invités à se retirer.

Et d'un autre côté : Mr. Prévot, qui excelle dans tous les rôles ; le vrin par Deschamps, dont le nom seul sur l'affiche attire la foule ; Mme. Milon, la Malibran Garcia de la N.-Orléans ; Théodore, dont le comique plein de verve ferait rire même un philosophe du Portique ; et son épouse, dont les moyens défient la plume des louangeurs d'encens, ont été conservés. D'après ce spécimen dévorant, nous devons conclure qu'en fait de sarcasmes, les idées de Mr. Davis sont aussi exactes et aussi heureuses que celle de notre Président national.

Vice-Vanu.

[*Communiqué*]

Une grande quantité d'admirateurs du talent de HERR CLINE, qui ont assisté à toutes les représentations qu'il a données, et ne manqueront pas de se trouver aussi à son bénéfice Vendredi, lui demandent de donner encore la scène très intéressante de *la vie d'un marin.*

NECROLOGIE.

Décédé lundi 26 du courant, dans sa soixante-dixième année, Mr. Louis François Pitard. Ce respectable vieillard, qu'une mort subite vient d'enlever à sa famille dont il était l'unique appui, a des droits aux regrets de tous ses compatriotes, non seulement comme bon citoyen, bon père et bon époux, mais encore comme ayant combattu vaillamment dans les rangs de cette armée libératrice que le jeune et immortel Lafayette conduisit jadis sur nos bords pour nous aider à en chasser un envahisseur jaloux. Honneur à ces glorieux débris de notre glorieuse révolution ! Paix au tombeau de ces généreux soldats qui choisissant l'Amérique pour patrie y sont venus jouir en paix des fruits de la liberté qu'ils y avaient établie.

Un grand nombre d'électeurs ont résolu de porter Mr. A. BEAUVAIS comme candidat à la place de Gouverneur à l'élection prochaine.

Un grand nombre de voix s'étendent Mr. B. B. ROMAN comme candidat à la place de Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, à l'élection prochaine.

Un grand nombre d'électeurs se proposent de voter pour Mr. ANTOINE ALCIBE comme sénateur pour le 2d. district sénatorial aux élections de Juillet.

Marine.

Port de la Nouvelle-Orleans.

Expédiés.

Brick Casket, Tracy, Philadelphie, Capitaine.
Brick Reindeer, Gray, Boston, Capitaine.
Goel Carroll, White, Magnolia, P B Phelps.
Goel Refuge, Dickenson, Savannah, R O Pritchard et Brothe.
Brick Crawford, Luther, Providence, Waterman et Burgess.

Arrivés.

Bateau à vapeur Porpoise Howrin, des Passes S O ayant mis en mer navire Helvetia, brick La Grange et goel Octavia, amené au port brick Baltic, 12 jours de Philadelphie, rencontré le brick Forrest le 22 avril, ayant 30 jours de mer de Portland, faisant eau et expédié pour Matanzas —monté jusqu'au Fort Jackson, brick Authentic, de New York—du Poverty Point goel Sophia, remorqué au Détour brick George et goel Hetta, Laissé au Détour briks Sappho, Topaz et Asia, au Fort Jackson, navire Roxana, 50 jours de Bordeaux, brick New Packet a l'ancre. Parti de la Barre le 28, il n'y avait rien en vue.

Goel Sophia, Sayward, St Jago de Cube, à S P Morgan and co, avec 825 seces café à divers.

Goel, Ann Haward, Wood, Mobile, avec des madriers à Lefebvre et Durel.

Bateau à vapeur Colombia, Mumford, Bayou Sarah, avec 24 balles coton à J Hagan et co. et divers consignataires.

Goel Albion, Safford, RioNueves, sur lest.

Bateau à vaper Souvenir, Stueck, Lafourche avec du coton et molasses, &c. à divers.—37 pas.

AVIS.—Toutes les personnes qui peuvent avoir des réclamations à exercer contre la succession de François Ceresolles, sont invitées à se faire connaître et à présenter une note du montant de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées, à M. Edouard Céresolles, exécuteur testamentaire ; et les personnes qui doivent à la succession sont invitées à lui payer leurs comptes, sous peine d'être poursuivies en justice.

28 avril—3 EDOUARD CERESOLLES.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi 30 Avril 1830,

Bénéfice et positivement la dernière représentation de

Herr Cline.

Le spectacle commencera par
LA GRANDE ASCENSION
Avec une Brouette, sur la Corde Tendue.
Immédiatement après l'Ascension
VATEL,
Ou le Petit fils d'un grand Homme.

Vaudeville en un acte, par Scribe. Après cette pièce, Herr Cline, aura l'honneur d'exécuter pour la 2de. fois, le PAS DE DEUX entre lui et sa grand'mère—Ensuite, André Cline, repassera pour la dernière fois, et exécutera différens tours ; après ces exercices, Herr Cline représentera la scène comique du carnaval de Vénise.

Le spectacle sera terminé par
Le Traité Nul,
Opéra en un acte, musique de Carafa.

Vente de la malheureuse Mariette.

CETTE malheureuse âgée de 16 à 17 ans, ayant passé presque désespérée à la Nlle-Orléans, où elle a même contracté une maladie, est comme acclimatée.

Elle est d'un caractère fort doux, bon sujet, sachant faire un peu de cuisine et guérissant des vices et maladies prévus par la loi. Elle est vendue pour cause de départ 8 60 jours en billets endossés &c.

S'adresser à Mr. Mossy, qui l'exposera en vente publique, Lundi 3 Mai, si elle n'est pas vendue auparavant à l'amiable. 30 avril—2

Marty contre Masse.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. B. Monroegard, juge conseiller de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Lundi 10 du mois prochain, à 4 heures, au grenier du Marché, rue Ste. Anne, entre corps de chasse, 3 petites tempêtes, 7 fusil à deux corps et un sac à plomb, saisis dans l'affaire ci-dessus.

30 Avril L. DAUNOY, Md.

Rene L. Dunoyer, cantteur de la succession de Buzette Fontaine, contre Augusto Lecompte.

EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. Charles Maurian, juge-président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, le lundi 31 Mai prochain, à midi, une négresse nommée Marie Louise, saisie dans l'affaire ci-dessus.

L. DAUNOY, Marshal.

30 Avril.

POUR CETTE.

Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, AJAX, cap. Budd, ayant tout son chargement prêt et allant à bord, partira à la fin de ce mois pour la susdite destination. Pour passage seulement, s'adresser au capitaine à bord, ou à JOSE PRATS.

24 avril—tf Rue Ste. Anne, No 52.

POUR BORDEAUX—(Départ du 5 au 10 mai.)

Le beau navire de 1ère classe, HENRY ASTOR, doublé, cloué et chevillé en cuivre, cap. P. Destebecho, va partir pour le susdit port, du 5 au 10 mai. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, et pour passagers, qui seront parfaitement logés et traités, s'adresser au capt. à bord ou à

16 avril. V. BOUMAGE.

Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle Orléans.

Augustin Ben vs. les créanciers.

SUR lecture et enregistrement de la pétition et des autres documens relatifs à cette affaire, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en cette cour le 18 Mai prochain (1830,) à l'effet de prendre en considération les affaires du dit pétitionnaire, et de délibérer les raisons (s'il y en a) pour lesquelles la demande du dit pétitionnaire ne lui serait pas accordée. En attendant, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendues. Je certifie ce que dessus.

27 Avril Th. S. KENNEDY

CENT MILLIERS de Cigarres de la Havane, venus par le Charriot, et à vendre à l'Hotel des Etrangers, en caisses, quarts de caisse, demi quarts, &c, par

27 Av.—3 RACHE CONSTANT

UN BILLIARD à vendre à bon marché. S'adresser depuis 8 heures jusqu'à midi, rue St. Pierre, No. 121.

18 avril—tf.

LOTERIE
DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE—*Classe No. 6.*

Le tirage aura lieu Jeudi, 6 Mai 1830.

D. MALCOLM, *Commissaire.*

1	LOT	de	$6000	EST	$6000
1	"	"	2500	"	2500
1	"	"	1500	"	1500
1	"	"	1200	"	1200
1	"	"	1000	"	1000
1	"	"	826	"	826
6	"	"	450	"	2700
6	"	"	300	"	1800
6	"	"	150	"	900
138	"	"	25	"	3450
138	"	"	15	"	2070
552	"	"	8	"	4416
6072	"	"	4	"	24288

6924 Lots se montant à $52,650

PRIX DES BILLETS.

Billets entiers $4 ; Moitiés, $2 ; Quarts, $1

Livrets de 9 billets entiers $36, garantis devoir gagner au moins $16—Livrets de moitiés et de quarts en proportion.

S'ADRESSER AU

Bureau du Directeur, rue de Chartres, No. 54.

29 avril *Rue de Chartres, No. 95*

VENTES A L'ENCAN.

F. DUTILLET.

IL sera vendu le 26 Mai prochain, à la Bourse, plusieurs beaux LOTS DE TERRE, situés au faubourg Saulet. Aussi, plusieurs ESCLAVES créoles et à talons ; une MAISON de maître, de sept pièces et deux caves, avec divers autres batisses dépendant de la dite maison ; un joli potager, verger, orangerie, le tout en très-bon état. De plus, le lendemain il sera vendu sur les lieux, rues St. Thomas et Edouard, tous les Meubles dépendants de ladite maison. Conditions au moment de la vente.

Conditions pour les immeubles et esclaves :—A 6, 12, 18 et 24 mois, avec billets endossés à satisfaction et hypothèques jusqu'à parfait paiement. Les actes de ventes seront passés chez F. de Armas, notaire public, aux frais des acquéreurs. 29 avril—7 2ps

PAR T. MOSSY.

VENDREDI 30 du courant, il sera vendu au magasin d'encan,

1 cgisse médecine du Docteur le Roy de 2 et 3. 29 a

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu le Mercredi 12 Mai prochain, à 4 heures de l'après-midi, dans la rue Canal, vis-à-vis le magasin de M. John M'Mi... 600 pièces toile d'emballage, 42 pouces, Dverness et de Dundee, à six et neuf mois de date, en billets endossés à satisfaction. 29 a

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu le Samedi 8 de Mai prochain, à 10 heures, par ordre des syndics de Th. Spencer, au magasin ci devant occupé par lui rue de Chartres, entre Bienville et Conti, fonds de marchandises sèches abandonné par dit insolvable à ses créanciers.—Conditions : Comptant. 29 avril.

PAR J. T. BAUDUC.

IL sera vendu Mardi 4 Mai, à 10 heures du matin, dans la rue Toulouse, No 51, un assortiment de bijouteries, montres, et marchandises sèches. Conditions au moment de la vente. 27 avril.

PAR F. DUTILLET.

LE 1er. Mai 1830, à midi précis, au café de la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, il sera vendu :

1°. LA SALLE DE DANSE connue sous le nom de *Théâtre St. Philippe,* ayant un vestibule avec des bureaux, une salle de rafraichissemens ou café; et dans l'ancienne salle du théâtre, les loges des premières, des secondes, et les bancs qui ont servi au parterre, le tout en bon état; et à l'extérieur, une cour avec portail, un petit bâtiment à étage qui a été bâti pour l'usage du théâtre, un jardin, un puits et des latrines—le tout est établi sur un terrain mesurant 60 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 180 pieds de profondeur.

2°. UNE MAISON attenant au dit théâtre, consistant en deux corps de logis séparés, et composée de deux grands magasins de six chambres contigues, deux cours, deux puits, deux cuisines, chambres et cave, le tout au rez-de-chaussée; et au dessus des cuisines plusieurs chambres à coucher ; le terrain sur lequel est bâtie ladite maison mesure 62 pieds français de face à la rue St. Philippe, sur 90 pieds de profondeur.

3°. La jouissance à bail, pour $300 par an à l'Etat, jusqu'en l'année 1841, d'une maison rue Jefferson, bâtie sur le terrain de l'Etat, composée de trois logemens séparés, ayant chacun 18 pieds 8 pouces français de face à la rue Jefferson, sur 56 pieds de profondeur, ou les trois ensemble, 56 pieds sur 56. Chaque partie de logis est composée d'un magasin, d'un arrière-magasin et de plusieurs chambres à coucher au-dessus ; plus, une cour, une cuisine, un bucher, et au-dessus de ces derniers une chambre à coucher.

S'adresser à Mr. ANTOINE ABAT, qui on pourra traiter à l'amiable avant l'époque fixée ci-dessus pour la vente.

Conditions :—1, 2, 3, 4 et 5 ans, en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque spéciale jusqu'a parfait paiement. 20 avril—11

BEAUX TERRAINS A VENDRE.

IL sera vendu au Café de la Bourse, le Samedi 1er. Mai a midi,

NEUF TERRAINS situés au faubourg de l'Annonciation, en face des rues vieille Levée au Marché et Place du Marché; la position avantageuse de ces terrains en raison de leur proximité du fleuve, l'affluance des embarcations qui abondent dans cette partie du faubourg ou le mouillage est très bon, et l'accroissement considérable de la population dans ce quartier offrent une très belle perspective aux spéculateurs et autres qui sont invités à ne pas laisser échapper l'occasion de faire une brillante affaire.

Conditions :—8, 16 et 24 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Le plan peut être vu au magasin d'encan de J. T. Bauduc et sera déposé à la Bourse de Hewlett quelques jours avant la criée.

Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs et par Félix de Armas, not. public. 12 avril.

PAROISSE ST. BERNARD.—Cour des Preuves,—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu Jean Joseph Casado, ou à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours de la date du présent avis, les raisons pour lesquelles le tableau de distribution des fonds provenant de la dite succession ne serait point homologué, et la distribution faites conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.

Pase. St. Bernard, 26 Avril 1830.

29 avril—3 C. FAGOT, juge

VROUMAGE offre à vendre en débarquement du brick Moro, de la Baie d'Honduras,

840 Peaux de Bœuf,
4000 liv. vieux Cuivre,
30 tonneaux Bois de Campêche. 25

DISTRICT COURT, Saturday 24th April, 1830. In the matter of Valery R. Avart vs. His Creditors.—On motion of C. G. de Armas, Esq. of Counsel for the Syndics in this case and on filing a final Tableau of Distribution of the insolvents estate, it is ordered by the Court that the creditors of said insolvent and all others interested shew cause on or before Saturday the 8th day of May next, why the said Tableau of Distribution should not be homologated and confirmed and the said syndics discharged. Extract from the Minutes.

ap 27 JNO. L. LEWIS, Clerk.

J. GIRAUDEAU, has the honor to inform the public and his friends that the Pontchartrain Hotel at the lake will be opened on Sunday next—He will at all hours be prepared to serve the most delicate dishes, and will always keep the best quality of wines. Ap. 22—3

VICTOR ROUMAGE offre à vendre 30 tonneaux bois de Campêche, comme 1ère fraiche
6 Avril